

Pour une FRANCE et une EUROPE exemplaires en matière d'Immigration et de Droit d'Asile

Situation

Innombrables sont les hommes et les femmes dont la vie s'écoule le plus souvent sous la contrainte d'une mobilité forcée, d'autant plus que les violences du colonialisme et le pillage des colonies ont contribué à déstabiliser et déstructurer des régions entières, à laisser des frontières artificielles et des classifications ethniques discriminantes.

Les traces de cette violence sont encore visibles aujourd'hui.

Le soutien accordé à des dictatures imposées aux peuples, les obstacles mis par le néocolonialisme au démarrage d'un développement endogène, le désastreux bilan de la dette, le déclenchement de conflits locaux meurtriers, les difficultés nutritionnelles et sanitaires poussent des jeunes, des femmes, des familles à s'exiler pour tenter de survivre, de nourrir leurs enfants, d'échapper aux conflits armés et aux dictatures et de leur laisser espérer un avenir meilleur.

La France se doit d'être irréprochable dans la prise en compte de ces situations et faire face humainement à la migration des personnes victimes des violences de ce monde.

Elle se doit de rester fidèle à sa tradition constitutionnelle de respect du droit d'asile pour les défenseurs de la liberté victimes de la répression dans leur propre pays.

Il faut permettre aux immigrés l'accès aux droits sociaux, à l'emploi et à la citoyenneté de résidence, en respectant la dignité qui leur est due.

La France doit être également active pour que cette orientation soit celle de toute l'Union Européenne en s'appuyant sur les textes essentiels sur les droits fondamentaux des personnes et des peuples adoptés par l'ONU et par les institutions de l'U.E. ou du Conseil de l'Europe.

Propositions

Pour le Mouvement de la Paix, l'exemplarité passe par la régularisation de la présence des immigrés dans notre pays, par le droit au séjour, le droit de travailler, de vivre en famille, de scolariser leurs enfants. Les étudiants étrangers doivent être considérés comme une chance pour le rayonnement de la France et leur apport éventuel à son économie.

Le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales pour les résidents étrangers non communautaires doit exister dans les mêmes conditions que pour les ressortissants des pays de l'Union Européenne.

L'accès à la nationalité française doit être facilité pour ceux qui y aspirent ainsi qu'à leurs enfants.

Nous exigeons que les dispositions soient prises par les collectivités locales et par l'Etat pour mettre en place une aide effective à l'acquisition de la pratique de la langue française.

Dans l'Union Européenne, la citoyenneté de résidence doit être établie pour les ressortissants des pays tiers et leurs droits sociaux, reconnus. Les situations administratives doivent être régularisées pour tous les « sans papiers ».

L'annulation de la dette des pays pauvres est nécessaire au profit de leurs besoins sociaux, sanitaires, éducatifs et de développement.

L'interdiction du commerce des armes contribuerait fortement à réduire les conflits et à s'orienter vers les coopérations pacifiques et réciproquement bénéfiques.

La solidarité internationale, les échanges entre les peuples, et en particulier les jeunes, doivent devenir le mode normal de relations entre les pays, se considérant non comme de possibles ennemis mais comme des partenaires.

La population immigrée ou réfugiée dans notre pays a depuis longtemps, tout au long de l'Histoire, prouvé dans sa grande masse, sa contribution économique, démographique, intellectuelle, artistique, humaine et solidaire à la vie, au développement et à la défense de la France et des valeurs républicaines. Leur présence, leur exemple, leurs liens avec leurs pays et cultures d'origine contribuent au rayonnement international de la France.

Cette population n'est pas un problème mais un atout dès lors que la République se comporte à son égard dans le respect des droits humains, sociaux, économiques et culturels qui lui permet une intégration réussie dans la société de notre pays.